

Service Ressources Naturelles

Caen, le 15 octobre 2020

Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels

Le directeur régional

à

Nos réf. : 530-2020-SRN-BBEN-FM

Affaire suivie par : Florence Magliocca
florence.magliocca@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 84 40

Mesdames et Messieurs
les membres du comité consultatif de
la réserve naturelle nationale
du coteau de Mesnil-Soleil
(destinataires *in fine*)

Objet : Compte-rendu du comité consultatif de la RNN du Coteau de Mesnil-Soleil

Le comité consultatif de la RNN du coteau de Mesnil-Soleil s'est réuni de manière exceptionnelle le 6 octobre 2020 à la mairie de Damblainville pour examiner le nouveau plan de gestion de la réserve, sous la présidence de Mme Florence Magliocca, chargée de mission réserves naturelles à la DREAL, et représentant M. le Préfet du Calvados.

Étaient présents :

- M. Alain BINET – Maire de Versainville
- M. Sébastien BINET – Elu de la CC du Pays de Falaise
- Mme Delphine BOUTARD – Service milieux naturels, Département du Calvados
- M. Thierry DEMAREST – Conservateur de la RNN
- M. Marc DUPIN – Biologiste
- M. Benoit JARIEL - CC du Pays de Falaise
- M. Philippe LE ROLLAND – Service eau et biodiversité, DDTM du Calvados
- M. Pierre MIGNON – Service milieux naturels, Département du Calvados

Étaient excusés :

- M. Sylvain DIQUELOU – Ecologue. Pouvoir à S. Binet
- M Joël PIGEON – Service départemental, Office français de la biodiversité. Pouvoir à P. Le Rolland
- M. Gérard TRESGOTS – Président de l'Association Nature du Calvados. Pouvoir à A. Binet
- Mme Catherine ZAMBETTAKIS, Conservatoire Botanique National de Brest. Pouvoir à M. Dupin

Mme Magliocca ouvre la séance à 9h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Thierry Démarest est invité à présenter le plan de gestion 2020-2029, ainsi que quelques points spécifiques concernant les travaux envisagés dans la réserve en lien avec la servitude aéronautique et la redéfinition des cheminements.

Plan de gestion 2020-2029

Le conservateur présente de manière synthétique les conclusions du diagnostic qui constitue le premier volet du plan de gestion, conformément à la nouvelle méthodologie nationale. L'intérêt majeur de cette réserve repose sur la présence de pelouses calcicoles qui justifient la mise en œuvre des actions de ré-ouverture du milieu engagées depuis de nombreuses années.

La stratégie de gestion repose donc sur la définition d'un seul enjeu de conservation : les pelouses sèches et ourlets avec leur faciès d'emboisement sur sol calcaire.

Il est décliné en 5 objectifs à long terme (OLT) : les deux premiers concernent l'extension de la surface des pelouses (OLT A) et le développement d'une zone tampon en périphérie de la réserve (OLT B). Les trois autres sont liés à des facteurs clés de réussite. L'OLT C est consacré à l'ancrage territorial. L'OLT D concerne le fonctionnement administratif de la réserve. Le dernier (OLT E) s'attache à l'amélioration des connaissances.

La mise en œuvre opérationnelle de ce plan sur les 10 ans à venir repose sur une trentaine d'objectifs et 65 opérations. Globalement l'arborescence de ce plan constitue une simplification de la stratégie de gestion et recentre les efforts sur le patrimoine et les actions prioritaires. Il dispose par ailleurs de tous les outils d'évaluation en continue des mesures de gestion.

M. Dupin s'interroge sur la nécessité ou pas de conduire du pâturage sur certaines parcelles en pied de coteau (N°1 et 2). F. Magliocca précise que le plan de pâturage proposé se veut souple et adaptable en fonction des constats de terrain qui seront présentés annuellement en comité consultatif.

Mme Magliocca fait procéder au vote (10 votants – quorum à 8). Le plan de gestion est adopté à l'unanimité.

Servitude aéronautique

Une alerte a été transmise au conservateur en mai 2020 par l'aérodrome de Falaise en raison de difficultés constatées à l'atterrissage en lien avec la trop grande hauteur des arbres à l'extrémité ouest de la piste.

La coupe des arbres envisagée concerne 950 m² d'habitat d'intérêt communautaire (0,06 % de la surface du site des Monts d'Eraines). Au total, les actions de coupe vont concerner 2500 m² sur des arbres jeunes d'un diamètre inférieur à 30 cm (diapos 18 et 20). La destination du sol ne change pas : le plan de gestion prévoit de laisser les ligneux reprendre avec des interventions tous les 10-15 ans selon la dynamique.

L'évaluation des incidences a démontré l'absence d'impacts significatifs sur les espèces et les habitats d'intérêt, y compris en phase chantier. Cette analyse étant intégrée au plan de gestion, Mme Magliocca précise qu'il sera possible d'autoriser les travaux dans le cadre de la procédure dérogatoire du code de l'environnement (R. 332-26).

La proposition de travaux en lien avec la servitude aéronautique est adoptée à l'unanimité.

Redéfinition des cheminements

En raison des risques pyrotechniques dans la réserve, il a été convenu de revoir les cheminements accessibles librement au public. Ces derniers devront être déminés, ce qui représente un coût important et peut générer une destruction d'habitat conséquente en fonction des itinéraires choisis.

Après échanges, il est convenu de conserver uniquement le cheminement bleu (diapo 23) et de travailler avec la communauté de communes pour l'inclure dans une nouvelle boucle de randonnée. La question du maintien des visites guidées devra être abordée, ainsi que celle de la dérogation accordée au club d'aéromodélisme.

Les travaux de déminage et de balisage seront mis en œuvre cet automne/hiver. Il est envisagé de pouvoir de nouveau ouvrir en accès libre au public au printemps, mais cela nécessite d'avoir largement communiqué sur les nouvelles conditions d'accès et d'avoir préparé le panneau d'entrée sur le site.

Travaux de gestion et d'entretien courants

Afin de savoir si les divers travaux envisagés dans le cadre du plan de gestion relèvent ou non de la procédure relative aux modifications d'état ou d'aspect de la réserve, il est proposé au comité de se prononcer sur une liste de travaux d'entretien courant (qui ne nécessitent pas la mise en œuvre de cette procédure).

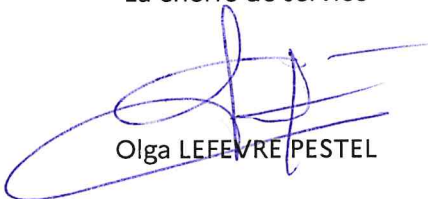
La liste suivante est validée par le comité :

- Pâturage de l'ensemble des milieux de la RNN
- Coupe de fruticées n'excédant pas une surface cumulée de 3 000 m² par an
- Entretien et restauration par débroussaillage
- Coupe des cytises et des rejets sur une surface cumulée inférieure à 5 000 m² par an
- Coupe d'une vingtaine d'arbres de plus de 30 cm de diamètre au maximum par an
- Dépolluer les secteurs de travaux sur une surface ne dépassant pas celle précisées ci-dessus en fonction de travaux prévus.
- Entretien des sentiers autorisés au public
- Réparation ou remplacement des aménagements pastoraux, des barrières, clôtures, du balisage de cheminement et des panneaux.

La séance est levée à 11h45.

Pour le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

La cheffe de service



Olga LEFEVRE PESTEL

Copie à : M. le secrétaire général de la préfecture du Calvados - SCPPAT/BEA